



Photo 41 : Porte de l'entrée 2 munie d'un système d'alarme



Photo 42 : Les visites s'effectuent par petits groupes



Photo 43 : Franchissement d'une vire équipée en fixe



Photo 44 : Pose d'un balisage au sol

Figure 61 : Illustrations des mesures de préservation et de sécurisation

Photo 43 : Patrick Cabrol
Photos : 41, 42 et 44 : Philippe Moréno

Copyright ©Association TM 71 - Juin 2002

Mesures prises pour préserver la grotte du TM 71

Introduction : Décrites en quelques lignes dans le chapitre A2.6, les mesures de préservation de la grotte du TM 71 sont maintenant détaillées. Dans la communauté des spéléologues, elles servent souvent d'exemples et de références pour la protection de grottes exceptionnelles.

Depuis la découverte, les mesures mises en place pour protéger la grotte du TM 71 sont :

1 La pose de portes aux entrées. Dans une cavité aussi fragile, il faut absolument contrôler les entrées et ce, de façon très stricte. C'est pourquoi des portes solides ont été mises en place dès la découverte aux deux entrées. L'entrée inférieure, proche de la route D118, a été complétée par une seconde porte et un système d'alarme. Ces fermetures ont un double but : tout d'abord, empêcher que des intrus, des pilliers, des collectionneurs pénètrent dans la caverne et ensuite éviter la surfréquentation : néophytes de clubs spéléologiques, centres de vacances et de loisirs, etc.

2 La limitation de l'accès. Nous avons vu que l'action involontaire de l'homme dans le milieu est loin d'être négligeable : en effet, il est capable de déstabiliser l'environnement souterrain. L'homme respire : absorbe de l'oxygène, rejette du gaz carbonique et de la vapeur d'eau, produit de la chaleur ; il transporte aussi des germes, des bactéries qui, introduits dans la grotte, peuvent être à l'origine de réactions biochimiques intervenant dans les processus d'altération. En conséquence, un nombre maximum de 120 personnes par an a été fixé par arrêté préfectoral ; le nombre de visites ne peut être supérieur à deux par mois. Le groupe est composé de 10 personnes maximum (8 visiteurs et 2 accompagnateurs).

3 L'accompagnement des visiteurs. Comme dans beaucoup de grottes fragiles, les visites sont encadrées. Dans le cas de la grotte du TM 71, des personnes représentatives de différents spéléo-clubs du département de l'Aude sont agréées par la préfecture. Dans les cavités remarquables, plusieurs dizaines d'années d'expérience ont confirmé ce constat : là où les visites sont libres, il y a des souillures et des dégradations, alors que dans le cas où les visites sont encadrées par des personnes compétentes, il n'y a quasiment rien à signaler. Toutes les galeries ne sont pas visitables, car trop fragiles ou trop difficiles d'accès en particulier les parties exondées au-delà du siphon qui représentent près d'un kilomètre et demi de conduits richement concrétionnés.

4 La pose d'un balisage au sol. A l'image de ce qui a été réalisé avec succès dans la grotte voisine de l'Aguzou, un premier balisage a été installé dès la découverte dans les endroits les plus sensibles. Un deuxième, plus visible, a été posé en 1996 sur près d'un kilomètre. Matérialisé au sol par deux fines bandes, il permet de faire passer tout le monde au même endroit afin de ne salir qu'une partie de la cavité. La pose de ce balisage (voir photo 44) est le moyen le plus efficace et le plus simple découvert à ce jour.

5 L'amélioration et la sécurisation de la progression. La grotte du TM 71 est une cavité facile qui ne présente pas de difficulté majeure. Néanmoins, des passages ont été équipés en fixe (cordes et câbles en mains-courantes, échelles) pour des questions de sécurité mais aussi de facilité de progression lors des visites à caractère scientifique ou encore pour la continuation des explorations. Des casques et éclairages électriques répondant aux normes en vigueur sont fournis gratuitement aux visiteurs. Chaque dirigeant de l'association gestionnaire ainsi que les visiteurs sont tenus de bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour ce type d'activité. Des mesures ont été prises avec la protection civile du département et le Spéléo-Secours Français en cas d'éventuel accident.